

Déclaration du Conseil Consultatif Femmes, Paix et Sécurité pour la Région des Grands Lacs à l'occasion du 20eme anniversaire de la résolution 1325 (2000)

A l'occasion de la célébration du 20^e anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité, nous, membres du Conseil Consultatif Femmes, paix et sécurité regroupant l'ONU, l'UA, le Secrétariat Exécutif de la CIRGL et ses fora, les organisations de la société civile, COCAFEM-GL et FFC, tenons à féliciter tous les Etats de la région pour les avancées significatives en faveur des Femmes, de la paix et la sécurité.

En effet, les pays de la région des Grands Lacs se sont distingués sur le plan global par la présence d'un grand nombre de femmes dans les Parlements, et également dans les postes de haut niveau au sein des gouvernements, notamment en tant que Cheffe d'Etat de la Transition, Présidente de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente de la République, Ministres de la Défense, Ministres des Affaires étrangères pour ne citer que ces exemples. Par ailleurs, la plus part des pays ont développé des plans d'action nationaux et pris en compte le quota minimum de 30% au sein de certaines institutions.

En dépit des progrès réalisés, quelques défis restent à relever, parmi lesquels les questions sécuritaires qui affectent principalement les femmes pour la plupart victimes des violences sexuelles et basées sur le genre, et en proie à la précarité économique accentuée par l'impact de la COVID 19.

Réaffirmant son ferme engagement à promouvoir l'autonomisation politique et le relèvement économique de la femme de la région, le Conseil consultatif recommande ce qui suit :

- Poursuivre le plaidoyer auprès des Etats afin de soutenir financièrement (à hauteur de 15% de leur budget) et de manière effective la mise en œuvre des Plans Nationaux de la résolution 1325(2000) et d'intégrer les questions Femmes, Paix et Sécurité dans les politiques, la planification, la budgétisation et les réponses à la COVID 19.
- Sur base des recommandations des tables rondes virtuelles, examiner en collaboration avec d'autres partenaires techniques et financiers régionaux et internationaux, les voies et moyens de promouvoir la participation significative des femmes dans la gouvernance politique et sécuritaire.
- Identifier et appuyer les réseaux des femmes médiatrices pour en faire une large coalition pour la promotion du dialogue et de la consolidation de la paix au niveau communautaire et régional et appuyer les garants et le Comité consultatif dans leurs initiatives en réponse aux priorités de paix ;
- Renforcer le rôle des organisations de la société civile, de la jeunesse, des médias dans leurs efforts de promotion de la consolidation de la paix ;
- Nommer des femmes dans les missions de négociation afin qu'elles puissent prendre part à la signature des Accords de paix pour que les aspects relatifs aux questions de Femmes, Paix et sécurité, les dimensions sociales et humanitaires soient prises en compte dans ces Accords.

Le Comité Consultatif Femmes, Paix et Sécurité pour la région des Grands